

# APPEL POUR LA LIBERTÉ DU MODE DE COMMÉMORATION DES VICTIMES DU NAZISME À ANVERS

Gunter Demnig, un artiste allemand, fabrique des Stolpersteine aux noms de toutes les victimes du nazisme. Il place ces Pavés de Mémoire devant les seuils des maisons qu'elles habitaient avant leurs arrestations. Il s'agit d'honorer ces victimes, de dénoncer l'idéologie de leurs bourreaux et de les ramener ainsi symboliquement à la maison.

Relayée en Belgique par l'Association pour la Mémoire de la Shoah, l'action urbaine européenne de Demnig a déjà conduit à la pose de plus de 250 Pavés de Mémoire aux noms de résistants comme de Juifs, dans toutes les villes concernées, parmi lesquelles Liège, Gent, Bruxelles, Turnhout, Sint-Truiden, Mol, Charleroi.

Une seule ville s'y oppose : Antwerpen. Que ce soit pour des raisons religieuses ou en fonction de considérations politiques, nous ne pouvons accepter cela.

Durant l'occupation allemande de 1940 à 1944, les autorités communales anversoises commirent le plus grand crime de guerre perpétré par des Belges. Le 15 août 1942, elles donnèrent l'ordre à leur police d'aider les Allemands à capturer environ 1000 Juifs, y compris des femmes, des enfants, des vieillards. Le 28 août 1942, obligé d'arrêter à nouveau 1000 Juifs, le corps de police anversoise en livra environ 1150. Enfin, les 11 et 12 septembre 1942, des policiers participèrent à une nouvelle rafle au cours de laquelle 1422 Juifs furent à nouveau capturés. Dans le courant du mois de septembre, des agents de police exécutèrent encore les ordres allemands et arrêtaient individuellement çà et là des Juifs.

Heureusement, certains policiers, dont ceux du commissariat de Deurne, furent exemplaires. Ils s'opposèrent aux ordres donnés par le bourgmestre de l'époque et luttèrent contre les nazis. Des dizaines d'entre eux furent déportés en camp de concentration. Au total, 90 agents de police d'Anvers ne survécurent pas à leur déportation. Les autorités anversoises refusent également pour ces fonctionnaires résistants le placement des Pavés de Mémoire.

65% des Juifs d'Anvers ont été arrêtés, détenus à Malines, déportés vers Auschwitz où ils ont été assassinés.

Depuis 7 ans, des descendants ou amis de ces victimes anversoises du nazisme souhaitent que leurs mémoires puissent être honorées par des pavés en leurs noms, posés devant leurs derniers domiciles.

Nous estimons, avec le Sénat de Belgique, qui s'exprimait à l'unanimité de ses membres le 24 janvier 2013 au sujet de la responsabilité de l'État belge dans la persécution des Juifs, que le devoir de mémoire est nécessaire.

En démocratie, la mémoire revêt de multiples formes. Chacun, selon sa culture et selon ses choix citoyens, doit pouvoir y contribuer. Personne ne doit être contraint d'obéir à une quelconque règle communautaire ou interdit religieux.

C'est pourquoi nous considérons que le bourgmestre d'Anvers ne peut légitimement s'appuyer sur un avis du Forum der Joodse Organisaties hostile aux Pavés de Mémoire pour obliger tous ses concitoyens à s'y conformer. Rappelons également que ce Forum est dirigé par des conservateurs. Les mémoires de la Shoah et du nazisme ne peuvent relever d'aucune autorité religieuse. En outre, les Pavés de Mémoire portant les noms des résistants non Juifs ne sauraient être soumis à une quelconque autorité religieuse.

Nous, hommes et femmes de sciences et de culture, militant·e·s démocrates et citoyen·ne·s, invitons les autorités de la ville d'Anvers à soutenir le développement de la mémoire de la Shoah et de la résistance au nazisme sous toutes leurs formes, dont les Pavés de Mémoire, l'enseignement sérieux de l'histoire de la persécution des Juifs à Anvers, de l'histoire des mouvements de résistance de la métropole ainsi que de l'histoire de la collaboration avec les nazis dont se sont rendus coupables des mouvements nationalistes et les autorités communales.